



Les conseils d'établissement

Ou : comment débattre, entre adultes, du « bien des enfants »

Olivier Maulini
24 mai 2012






UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

1. Des traditions plurielles
2. Y a-t-il une bonne pratique ?
3. La dispute comme bien commun, ou : de quelle confiance parle-t-on ?

1. Des traditions plurielles
2. Y a-t-il une bonne pratique ?
3. La dispute comme bien commun, ou : de quelle confiance parle-t-on ?

Cultures politiques et gouvernance de l'école

<p>Etat > (Etats fédérés) > conseils d'école</p>	 <p>POST TENEBRAS LUX</p>	<p>Suède, Finlande, Danemark, Italie, Allemagne, Slovénie, Bulgarie, Estonie, Lituanie, Vaud-Neuchâtel-Genève.</p>
<p>Etat > pouvoirs organisateurs > conseils d'école</p>		<p>France, Belgique.</p>
<p>Etat > autorités éducatives locales > conseils d'école</p>		<p>Etats-Unis, Canada, Angleterre, Pays de Galles, Portugal, Berne-Jura-Fribourg-Valais.</p>
<p>Conseils d'école facultatifs</p>		<p>Hongrie, Pologne, Lettonie, Islande.</p>

Eurydice, 2007

Des pouvoirs minuscules ou majuscules...

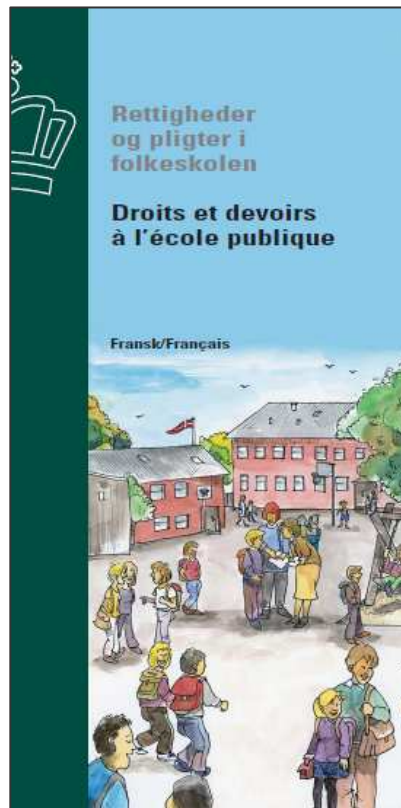
« La prise de décision peut être de deux types:

- **décision (d)** sur un ensemble d'aspects relatifs au mode de gestion interne et quotidienne de l'école, comme par exemple l'établissement des horaires, l'organisation d'activités complémentaires, le maintien d'un bon climat entre les parents et les enseignants, le contrôle des dépenses ;
- **décision (D)** sur des aspects importants du fonctionnement global du système éducatif, comme par exemple l'affectation du budget accordé à l'école, la fixation du nombre de personnel enseignant et non-enseignant, leur recrutement et sélection (dans certains cas aussi la sélection du chef d'établissement), la fixation du programme et des méthodes d'enseignement. Le deuxième type de décision ne concerne que quelques pays : le Danemark, la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, l'Autriche, le Portugal, le Royaume-Uni (sauf l'Ecosse), le Liechtenstein et la Norvège.

Dans le **Skolebestyrelse danois**, les principaux responsables des décisions prises sont les parents, puisqu'ils siègent en majorité. Ils statuent principalement sur le budget de l'école et ils sont aussi consultés dans la procédure de sélection du chef d'établissement. »

Eurydice, 1997

Le *Skolebestyrelse* danois



« Le conseil d'école des établissements mixtes (primaire et secondaire) mène ses activités dans le cadre fixé par le conseil municipal, et supervise les activités de l'école. Les conseils doivent inclure des élus issus des rangs des parents, du personnel et des élèves. Ils établissent la politique de l'établissement dans des domaines tels que :

- l'organisation de l'enseignement, le nombre de leçons pour les élèves à chaque degré ;
- le choix des matières à option, les fournitures pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, et la distribution des élèves entre les classes ;
- la coopération et la communication entre l'école et la maison ;
- l'information des parents sur les progrès de leurs enfants ;
- la distribution de la charge de travail entre les enseignants, et l'aménagement de l'emploi du temps des élèves entre les heures scolaires, les camps, les expériences dans le monde du travail, etc.

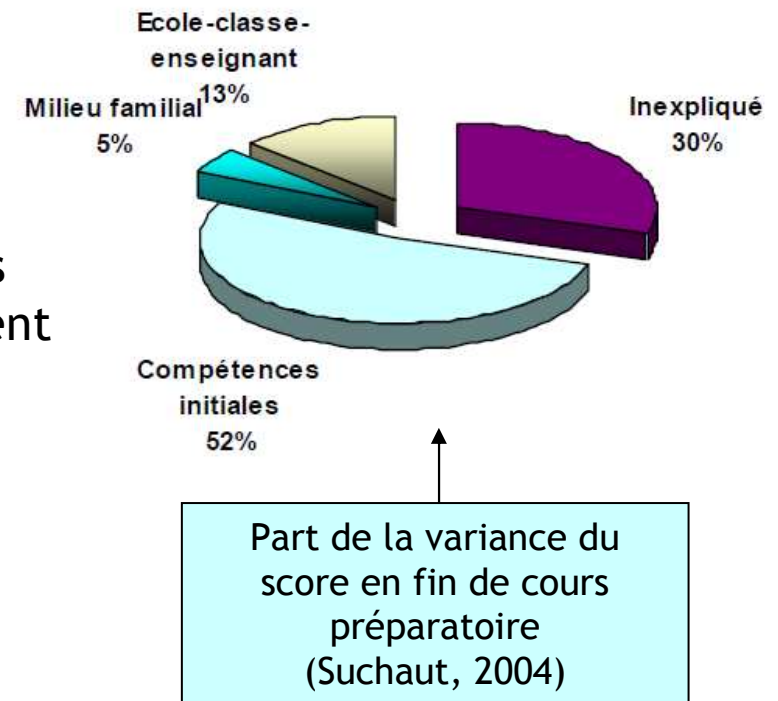
Le conseil d'école approuve le budget de l'école et les matières d'enseignement, et il établit les règles de conduite. Il est également responsable de l'élaboration du programme scolaire soumis au conseil municipal (autorité locale). Le conseil municipal consulte le conseil d'école sur toutes les questions relatives à son école. »

1. Des traditions plurielles
2. Y a-t-il une bonne pratique ?
3. La dispute comme bien commun, ou : de quelle confiance parle-t-on ?

1. Des traditions plurielles
2. Y a-t-il une bonne pratique ?
3. La dispute comme bien commun, ou : de quelle confiance parle-t-on ?

Le critère de l'efficacité

- L'**effet-établissement** intervient pour environ 6 à 12% dans l'explication des écarts de résultats. Mais plutôt au degré secondaire.
- Il est complexe de distinguer l'effet de **composition** (*Qui fréquente l'école ?*) et l'effet de **processus** (*Qu'y fait-on ?*). Dans certains contextes, ils sont particulièrement interdépendants.
- Les principales **variables significatives** seraient cependant : la centration des pratiques pédagogiques sur les objectifs d'apprentissage ; des règles claires, impliquant les acteurs ; des attentes élevées vis-à-vis de tous les élèves, sans discrimination ; un bon climat, studieux et confiant ; une direction jugée fiable.



Le critère de la légitimité

« La réussite de l'élève en vue de son insertion dans la société représente le but prioritaire du Conseil d'établissement.

Le Conseil doit être considéré comme une **instance légitimée** qui a force d'action au sein de la communauté et apte à se prononcer sur :

- la gestion et l'organisation de l'établissement scolaire ;
- les choix éducatifs concernant les stratégies d'amélioration des apprentissages ;
- les choix pédagogiques en impliquant étroitement les professionnels, les élèves et les parents.

Le Conseil d'établissement **doit agir dans la perspective d'un meilleur fonctionnement de l'établissement**. Il est habilité dans ce but à obtenir toutes les informations et les explications nécessaires de la part des différentes instances et des différents partenaires de l'Institution. »



Novembre 2009

Deux modes de régulation...

NZZOnline
 MITTWOCH, 02. MAI 2012, 09:42 UHR

NACHRICHTEN FINANZEN MAGAZIN MARKTPLÄTZE
 Startseite · Politik · Wirtschaft · Kultur · Digital · Sport · Zürich · Panorama ·

Nachrichten > Zürich > Stadt und Region

2. Mai 2012, Neue Zürcher Zeitung

Bessere Schulen dank elterlichem Wahlrecht?

Die Volksinitiative «Ja! Freie Schulwahl für alle ab der 4. Klasse!» wird als chancenlos eingestuft



Die Initiative «Ja! Freie Schulwahl für alle ab der 4. Klasse!» polarisiert: Führt sie zu Wettbewerb und damit zu besseren Schulen? Oder schwächt sie bloss unnötig die Volksschule? ...»

...externe

Zurich, NZZ, 2012



...interne

France, IGEN, 2006

1. Des traditions plurielles
2. Y a-t-il une bonne pratique ?
3. La dispute comme bien commun, ou : de quelle confiance parle-t-on ?

1. Des traditions plurielles
2. Y a-t-il une bonne pratique ?
3. La dispute comme bien commun, ou : de quelle confiance parle-t-on ?

Citoyenneté : montrer l'exemple ?

	MITIC	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	CHOIX ET PROJETS PERSONNELS	PROJETS COLLECTIFS	VIE DE LA CLASSE ET DE L'ÉCOLE
I				FG 14-15 Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer	
II				FG 24 Assumer sa part de responsabilité dans ...	FG 25 Reconnaître l'altérité et développer le respect ...
III		FG 32 Répondre à ses besoins fondamentaux par ...		FG 34 Planifier, réaliser, évaluer un projet et ...	FG 35 Reconnaître l'altérité et la situer dans ...

« Il y a toute une réflexion à mener pour permettre aux parents de s'exprimer dans les écoles, comme citoyens et non pas comme usagers. Nous ne pouvons pas simultanément, en effet, reprocher aux parents de ne s'exprimer que comme usagers et ne leur donner que des occasions de s'exprimer comme usagers, en revendiquant sur les notes, en défendant leurs enfants, etc. **Si nous cantonnons nous-mêmes les parents dans des revendications d'usagers, ils ne s'exprimeront pas comme citoyens.** Nous avons donc à inventer de toute urgence des structures scolaires pour que les parents puissent s'exprimer comme citoyens et pas seulement comme des usagers. Et c'est un vrai travail de fond qui me paraît conditionner la construction de l'institution. »

Meirieu, 2000

Confiance et discussion : la poule et l'œuf ?

« Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, **un seul honnête homme** qui puisse être froissé par ce que vous allez dire. **Demandez-vous** si un père de famille, je dis bien un seul, présent à votre classe, pourrait, de bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire, sinon, parlez hardiment car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre sagesse, c'est la sagesse du genre humain... »

Jules Ferry, Lettre aux instituteurs, 1883

« **Deux hommes**, s'ils veulent s'entendre vraiment, ont dû d'abord **se contredire**. La vérité est fille de la discussion, non pas fille de la sympathie. »

Gaston Bachelard, La philosophie du non, 1940

Merci de votre attention.

Olivier.Maulini@unige.ch

Références

- Akkari, A. & Changkakoti, N. (2009). Les relations entre parents et enseignants » Bilan des recherches récentes. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 25, 103-130.
- Bonneton, D. (2006). Le Conseil d'établissement : vers un nouveau pouvoir d'action collective ? *Educateur*, 10, 32-34.
- Cattani, P. (2009). Le conseil d'établissement, un outil au service de l'autonomie des établissements. *Educateur*, 13, 32-33.
- Eurydice (1997). *La place des parents dans les systèmes éducatifs de l'Union européenne*. Bruxelles : Eurydice. www.eurydice.org.
- Eurydice (2002). *Responsibilities of School Level Bodies in Eurydice Network Countries*. Bruxelles : Eurydice. www.eurydice.org.
- Eurydice (2007). *L'autonomie scolaire en Europe. Politiques et mécanismes de mise en œuvre*. Bruxelles : www.eurydice.org.
- IGEN-Inspection générale de l'éducation nationale (2006). *La place et le rôle des parents dans l'école*. Paris : Ministère de l'éducation nationale.
- IPPE Project (2011). *Indicators construction of parents' participation in compulsory education*. Consulté le 7 mai 2012 sur : www.parentsparticipation.eu
- Maulini, O. (2004). Un conseil partagé. Quelle rencontre entre parents et enseignants ? *Bulletin du Gapp*, 98, 5-7
- Meirieu, Ph. (2000). L'école entre la pression consumériste et l'irresponsabilité sociale, In *Actes du 39e Congrès du SER (Yverdon, 19 juin 1999)* (pp. 12-27). Martigny : Syndicat des enseignants romands.
- Nygaard, R, J. (2010). Sources of Confidence in School Community Councils. *The School Community Journal*, 20(2), 137-158.
- Suchaut, B. (2004). *Les différences et les inégalités de réussite à l'école primaire : enseignements, portée et utilité des résultats de la recherche en éducation*. URL : <http://www.decrochagedesjeunes.adequatcom.fr/wp-content/uploads/2010/03/decrochage-jeunes-differences-inegalite-reussite-scolaire.pdf>